

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 25 octobre 2016 : premier bilan de la campagne et état des lieux sur la réglementation de la vente directe

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 25 octobre 2016 à Aix-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Bernard Prévault.

Premier bilan de la campagne 2016 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales : l'impact des conditions climatiques à des degrés divers sur les récoltes

Bien que les récoltes ne soient pas totalement finalisées pour l'ensemble des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, la tendance générale de l'estimation des récoltes est marquée par des rendements variables selon les zones de production. L'irrigation a joué un rôle déterminant durant toute la campagne.

Pour les plantes à parfum, les volumes récoltés de lavande et de lavandin sont satisfaisants. La récolte de lavandin est estimée à 1 365 tonnes pour 2016 (équivalente à celle de 2015) et celle de lavande à 86 tonnes, en augmentation par rapport à 2015 (qui était de 76 tonnes).

En ce qui concerne le lavandin, la principale variété cultivée reste le Grosso avec 84 % de la superficie totale, tandis que la variété Abrial voit en 2016 ses surfaces diminuer de 11 %.

Concernant les plantes aromatiques, si les récoltes de printemps étaient jugées correctes, le suivi des cultures d'été et d'automne a été plus complexe, nécessitant un besoin d'eau accru. En zone irriguée, les rendements ont répondu aux attendus mais les secteurs non irrigués ont connu une campagne très décevante. Ainsi, les récoltes de sarriette présentent une probable baisse de 25 %, tout comme celles de l'origan et du thym.

Pour les plantes médicinales, d'importantes difficultés de production ont été rencontrées dans les secteurs non irrigués ; en Auvergne il n'a pu être procédé qu'à une seule récolte de menthe et de mélisse au lieu de trois habituellement. Les productions de cassis et d'arnica ont affiché une baisse respective de 40 et 60 %. En Anjou, l'année est plutôt considérée comme satisfaisante.

Concernant le marché des huiles essentielles de lavande et lavandin, le prix au stade de la production du lavandin Grosso, la principale variété, reste stable (à 21 €/kg) tandis que les autres variétés enregistrent une augmentation.

La lavande, et notamment la lavande fine, fait face à de fortes tensions, en raison de la concurrence des productions étrangères, principalement bulgares.

À cet égard, les représentants des professionnels au conseil ont attiré l'attention sur la fragilité de l'équilibre offre-demande pour ces marchés dont la dimension demeure modeste selon les espèces concernées.

Réglementation vente directe des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : une situation complexe

Conformément aux engagements pris lors du comité de suivi interministériel des huiles essentielles, dans l'objectif d'apporter des réponses aux interrogations des professionnels du secteur sur les réglementations qui lui sont applicables, FranceAgriMer réalise un état des lieux de la réglementation sur la vente directe des plantes à parfum, aromatiques et médicinales aux niveaux français et européen.

La première phase de ce travail a consisté en la réalisation d'une enquête visant à évaluer les pratiques et les difficultés des producteurs en vente directe.

Les principaux résultats sont les suivants :

- les producteurs perçoivent la réglementation applicable pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales comme complexe, en raison de règles spécifiques attachées aux différents usages (alimentaire, cosmétique, parfumant,...) ;
- les producteurs estiment que le coût de mise en œuvre de ces réglementations est important ;

- ils font part de la difficulté très importante d'accès aux informations décrivant ces réglementations ;
- ils expriment le besoin de mutualisation des données et des procédures.

Un appel d'offres va être lancé pour confier à un cabinet d'études la réalisation d'une expertise approfondie des différents points soulevés par cette enquête.

Les membres du conseil ont également pris connaissance de propositions d'évolution du dispositif d'aide aux investissements, qui seront formalisées dans le cadre de trois décisions d'application.

Le bilan de l'appel à projets 2016 relatif au soutien de FranceAgriMer à l'organisation économique des producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales a été présenté en conseil.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : CSppam251016

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
